## **Une inscription d'Avenches**

Autor(en): Morel, C.

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico

Band (Jahr): 3 (1890)

PDF erstellt am: **30.04.2024** 

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-237217

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

## UNE INSCRIPTION D'AVENCHES

M. le pasteur Jomini, à Avenches, a bien voulu me communiquer la copie d'une intéressante inscription accompagnée d'une lettre contenant les renseignements suivants:

« L'inscription ci-jointe a été trouvée par M. Fritz Thomas dans sa propriété, que son père avait acquise de M. Blanchod-D'Oleyres, à une certaine distance du Cigognier, dans la direction de la route de Berne à Lausanne. Découverte au commencement de juin, elle a été transportée dans la maison Thomas, où elle se trouve actuellement. Elle se compose de plusieurs fragments rapprochés provisoirement, en attendant que le terrain soit assez desséché pour permettre de nouvelles recherches pour compléter si possible les quelques lacunes qui existent encore.

» Le monument a une hauteur de 1<sup>m</sup>60, une largeur de 62 cm.; le socle à la base mesure 85 cm. Je n'ai trouvé aucune trace de lettres au-dessus de l'inscription. Les signes séparant les mots sont au milieu des lettres. On peut les envisager comme des points triangulaires. Il me paraît que c'est le même signe qui se trouve au haut de la troisième ligne, entre le grand **T** et le **A**. »

D.IVL.C.F.FA//
CONSORS.SAC
AVGVSTAL.//MAG
CVR.C.R@N//V///
HEJ.//EX.VIS///

D'après la copie de M. Jomini, il existe un espace assez grand entre la corniche supérieure et le commencement de l'inscription, ainsi qu'entre la fin de cette dernière et le socle. Il me paraît que cette inscription est d'une lecture et d'une interprétation assez facile:

> D(ecimus) Jul(ius), C(ai) f(ilius), Fa(bia), Consors, Sac(erdos) Augustal(is) mag(ister), Cur(ator) c(ivium) R(omanorum) conventus Hel(vetici), ex v(oto) l(ibens) s(olvit).

« Decimus Julius Consors, fils de Gaius, de la tribu Fabia, prêtre augustal magister, curateur des citoyens romains du conventus helvétique, a fait ériger (ce monument) volontiers en accomplissement d'un vœu. »

La formule finale ne laisse aucun doute sur ce point qu'il s'agit d'un monument votif. La ligne semblant laisser beaucoup d'espace, on pourrait admettre qu'il y avait peut-être  $ex\ v(oto)\ l(ibens)\ s(olvit)\ m(erito)$ , ce qui ne change pas le sens. Seulement ce qui est étonnant, c'est l'absence, au haut de l'inscription, du nom de la divinité à laquelle le monument est consacré  $^{1}$ . Il est possible toutefois que la pierre fût surmontée d'une statue qui dispensait, par ses attributs, d'indiquer la divinité. La lettre de M. Jomini constate, sur une question que je lui avais adressée, qu'il n'y a pas trace de lettres au-dessus de l'inscription. Je n'ai pu savoir si le dessus de la pierre était taillé en forme d'autel, ce qui me semblait probable.

Decimus Julius Consors est indiqué comme appartenant à la tribu Fabia. C'est le troisième exemple que nous en trouvons à Avenches 2, tandis que trois autres citoyens de la même localité ont la tribu Quirina 3. On sait du reste que les mentions de tribus y sont rares, ce qui provient sans doute de ce que les habitants ne possédaient que le droit latin, et non le droit de cité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'est aussi le sentiment de M. le prosesseur Hagen, de Berne, d'après une lettre de lui que me communique M. le pasteur Jomini.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mommsen, Inscr. Helv. 179, 192.

<sup>3</sup> Mommsen, Inscr. Helv. 184-186, 189, 194; Suppl. 20, 21, 24, 4.

Le titre de Sacerdos Augustalis <sup>1</sup> magister se retrouve sur une autre inscription d'Avenches <sup>2</sup>. J'avais d'abord pensé à lire Sacrorum Augustalium ou sacerdotum Augustalium magister mais ces inversions ne sont pas usitées en style épigraphique et il vaut mieux s'en tenir à la lecture de M. Mommsen. On voit qu'il s'agit d'une fonction sacerdotale, mais ce titre (avec l'adjonction du mot magister) n'est pas fréquent.

A la quatrième ligne je crois qu'il faut lire sans aucune hésitation curator civium Romanorum conventus Helvetici<sup>3</sup>. C'est la quatrième mention de cette fonction que nous rencontrons, et dans le travail que j'ai publié à ce sujet dans les Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande i je crois avoir expliqué suffisamment en quoi elle consistait. Le fait que D. Julius Consors a été curateur des citoyens romains donnerait à penser qu'il n'était pas originaire de la colonie, mais simplement établi à Avenches ou sur son territoire.

CH. MOREL.

P. S: Au moment où notre Bulletin allait sortir de presse, je reçois de notre collègue, M. W. Wavre, une nouvelle copie de l'inscription qui confirme pleinement ma lecture des quatre premières lignes. — A la seconde, les lettres S et A de SAC (erdos) sont en monogramme. — A la troisième, le bas de la lettre L d'AVGVSTAL est indiqué comme cassé; en revanche, on lit bien à la fin MAG et non MAC. — A la quatrième, CVR·C·R CoNVIN; seulement le dernier trait de la ligne semble un peu effacé et il se pourrait très bien que le haut de la lettre N, à droite, ait été prolongé et surmonté d'une barre indiquant encore le T.

A la cinquième ligne, M. Wavre indique le texte suivant : HELV.EX.VlS, L et V cassés au bas, une autre cassure à l'extrémité droite de la ligne. Il suppose qu'il faut lire ex vis (o), c'est-à-dire après une vision ou un songe. Cette explication est fort plausible.

CH. M.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. le professeur Hagen est de la même opinion que moi et pense qu'il faut lire AVGVSTAL. Le point indiqué dans la copie après le T peut être un défaut de la pierre, et le I le reste d'un L. La dernière lettre de la troisième ligne doit être un G et non un C.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mommsen, Inscr. Helv. 179: (S)AC. AVG. MAG.

<sup>3</sup> Le mot conventus aurait été gravé CONVANTVS.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Tome XXXIV, p. 181 à 226. Comp. mes Notes sur les Helvètes et Aventicum dans le Jahrbuch für Schweizerische Geschichte, tome VIII p. 9 à 25.